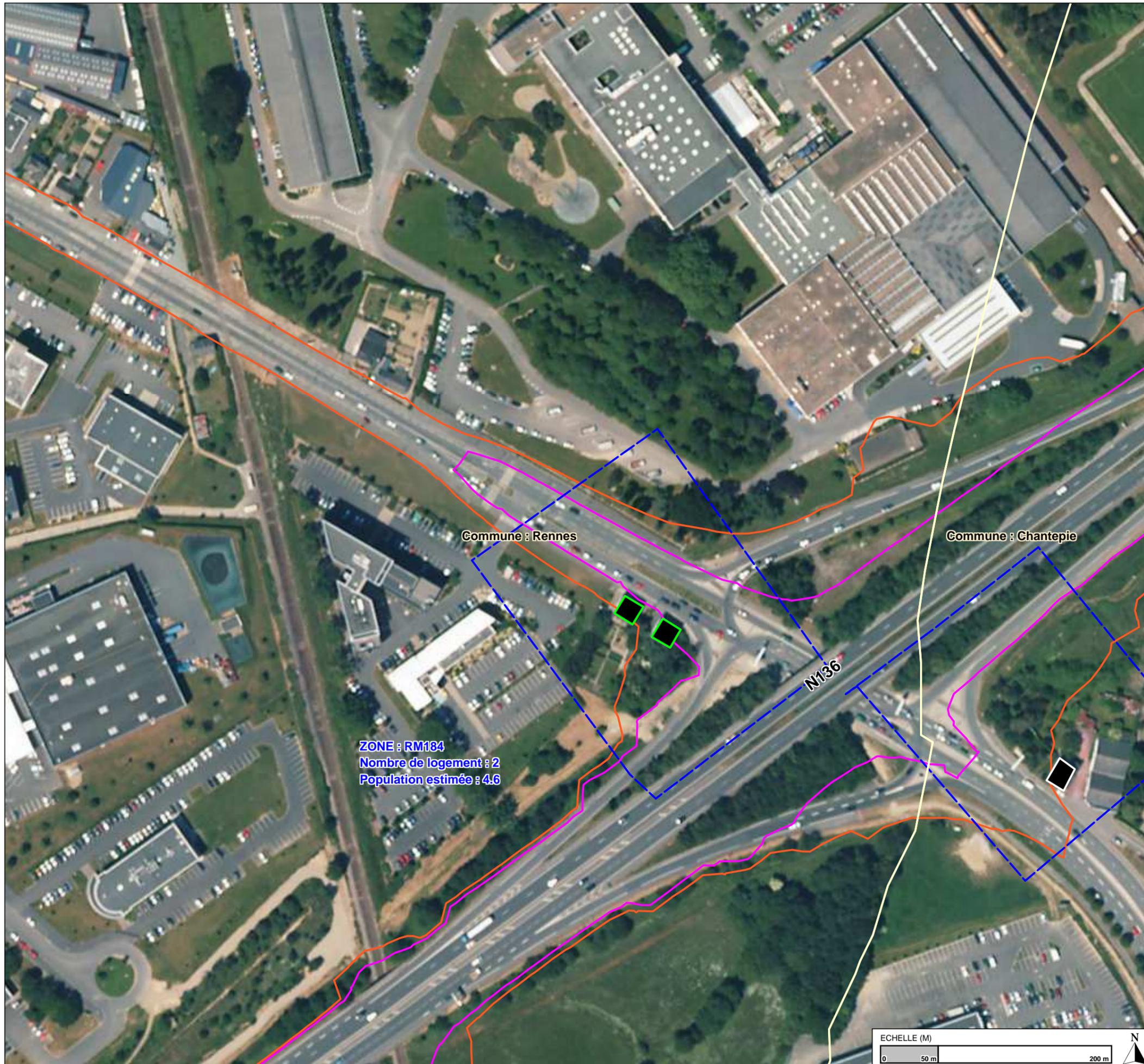


**Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

en application de la directive européenne n° 2002/49 CE du 25 juin 2002

Infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an (trafics 2006)



**Dépassements des valeurs limites**

Niveaux déclencheurs des plans de résorption

 Lden 71 dB(A) et +

 Ln 65 dB(A) et +

 ZONE\_RM à traiter

**Priorité de traitement**

 Bâtiment exposé et répondant aux critères d'antériorité

 Bâtiment exposé mais ne répondant pas aux critères d'antériorité

 Bâtiment non concerné (garage, hangar, commerce, ...)